



Le 02/04/2018

ENVOI PAR VOIE ELECTRONIQUE

Mesdames, Messieurs, Chers Copropriétaires,

Depuis la parution du décret relatif à la dématérialisation des notifications et des mises en demeure, les syndicats de copropriété peuvent envoyer ces documents **par voie électronique**.

Pour garantir la valeur juridique et l'intégrité des documents, le décret précise que l'envoi des convocations, procès-verbaux et mises en demeure ne peut être que par **lettre recommandée électronique (LRE)**.

Qu'est ce que la **LRE** ? C'est un envoi par mail, via un intermédiaire (comme la poste en envoi papier) qui vous adressera une notification de réception de document ; document qui sera disponible 15 jours sur votre boîte mail. (Gain financier pour les copropriétés, car le prix du timbre est moindre).

La loi précise que les personnes intéressées par cet envoi en LRE, doivent adresser une demande **en recommandé ou LRE**, faute de quoi, le syndic ne peut pas prendre en compte la demande.

Ce système mis en place vous permettra de recevoir également par mail simple, vos appels de fonds, relances, copie de documents comptable.

Vous trouverez donc au verso de la présente un formulaire à **nous renvoyer en recommandé (ou LRE)** si vous souhaitez dorénavant recevoir vos documents par voie électronique.

Nous vous remercions de votre compréhension, et dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chers Copropriétaires, en l'expression de nos sincères salutations.

Jean-Paul BLAZY

Sabrina TAHRAOUI



FORMULAIRE D'ADHESION AUX ENVOIS DEMATERIALISES

Je souhaite adhérer aux envois LRE (envois des Convocations, PV, Appels de Fonds, relances et mises en demeure éventuelles) et envoi électronique simple pour les autres documents.

Copropriété :

Nom et Prénom du demandeur : *(en lettres majuscules dans les cases ci-dessous)*

Adresse d'envoi par mail : *(à inscrire en lettres majuscules ci-dessous)*

Confirmation adresse d'envoi par mail: *(à inscrire en lettres majuscules ci-dessous)*

Numéro de téléphone :

Je prends note que les documents me seront envoyés par voie électronique, et que toute demande de double, en format papier, me sera facturée directement.

Par ailleurs, je prends note que je devrais notifier tout changement d'adresse mail, par lettre recommandée ou LRE.

Attention ! Les personnes dont les biens sont gérés part des agences, doivent se rapprocher de ces dernières pour renvoi du formulaire.

Signature :